

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de Prestations proposées par Monsieur GARNIER Florian (ci-après « le Prestataire ») aux Clients consommateurs, professionnels et non professionnels. Les caractéristiques principales des Prestations, notamment les formules et options, sont présentées par le Prestataire préalablement à la réservation, et sont notamment disponibles sur le site : **levoaquer.fr**

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute réservation. Le choix et l'achat de Prestations est à la seule responsabilité du Client.

*Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres. Elles sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. **Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat. La signature du contrat par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.***

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la réservation du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

### **Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :**

Monsieur GARNIER Florian Le Voaquer 29120 PLOMEUR

levoaquer@gmail.fr

Mob : 06 50 41 04 63

## 2 – Réservation

### **Prestations d'hébergement, de location de salles de réunion**

Toute demande de réservation peut être effectuée par téléphone au 06 60 58

46 54 ou par email à l'adresse : [levoaquer@gmail.fr](mailto:levoaquer@gmail.fr)

Elle donnera lieu à l'établissement d'un devis par le Prestataire adressé par email à l'adresse indiquée par le Client. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la réservation et de signaler immédiatement toute erreur. La réservation ne sera considérée comme définitive qu'après validation dudit devis par le Client, retourné dûment signé par courrier postal, ou par email à l'adresse sus-indiquée. Devront être retournés en même temps :

- ✓ un exemplaire du contrat signé par le Client dans les 8 jours à compter de la réception du devis, en l'absence de délai de validité spécifique mentionné sur le devis.
- ✓ un acompte de 30 % du montant total de la réservation et encaissement de l'intégralité dudit acompte pour les réservations de salle et d'hébergement. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. L'acompte pourra être réglé par chèque bancaire ou virement bancaire.

***Pour information :*** - *L'acompte est un premier versement. Il implique un engagement ferme des deux parties. Il n'y a aucune possibilité de dédit et le Client peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte. Le Prestataire lui-même ne peut se raviser, même en remboursant l'acompte au Client.*

*- Les arrhes sont perdues si le Client annule sa réservation. Il ne peut être contraint à l'exécution du contrat.*

Passé le délai de validité du devis tel que fixé et le délai d'envoi du contrat et de l'acompte, le Prestataire sera libre de se rétracter ou de modifier son offre, et tout accord du Client parvenant au Prestataire au-delà ne l'engagera en aucune manière.

L'encaissement de l'acompte sera effectué dès réception du chèque. Toutefois, il pourra être convenu des modalités différentes dans le contrat pour les organisateurs de stage afin qu'ils puissent collecter les acomptes des participants au préalable.

En outre, lorsque le nombre de stagiaires n'est pas connu au moment de la réservation, il est expressément convenu que le contrat est fixé sur une base minimale de 8 personnes.

Le Prestataire et l'organisateur de stage s'engagent à faire un point régulier afin d'avoir de la visibilité sur le remplissage du stage et de s'assurer de son maintien et de la répartition des chambres en fonction de la configuration du groupe et des attentes de chacun (chambre individuelle notamment). **Par ailleurs, deux semaines avant le séjour, le nombre de lits réservé est définitif.** Si celui-ci est inférieur au nombre initialement réservé, il sera facturé à l'organisateur un montant forfaitaire de **15€/lit/nuitée non consommée** ».

De plus, il est rappelé que le Client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates de réservations.

La nuitée comprend l'accueil, le garnissage des lits, la préparation de la chambre. En cas de gestion libre du gîte, le Client pourra accéder librement à la cuisine en apportant son épicerie, ses torchons et produits de vaisselle. **En l'absence de gestion libre du gîte, l'accès à la cuisine pourra être proposé au Client en option.**

### **3 – Annulation / modification de la réservation**

Toute demande d'annulation devra être notifiée par email à l'adresse : [levoaquer@gmail.fr](mailto:levoaquer@gmail.fr) pour la partie hébergement ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiqué plus haut

Il est expressément rappelé que les présentes dispositions s'appliquent tant aux réservations effectuées par les particuliers, non-professionnels que par les professionnels, et notamment les organisateurs de stage.

---

*Conformément à l'article L121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement et de restauration qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.*

### **Prestations d'hébergement - prestations annexes (hors restauration)**

En cas **d'annulation de la réservation**, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé, tel que défini aux présentes sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement lorsque l'annulation intervient moins de **20 jours avant le**

## **début du séjour.**

En cas :

- d'annulation entre le 20ème et le 8ème jour inclus avant le début du séjour : il sera demandé le paiement de 50 % du contrat.
- d'annulation entre le 7ème et le 2ème jour inclus avant le début du séjour : il sera demandé le paiement de 75 % du contrat
- d'annulation la veille ou le jour d'arrivée initialement prévu au contrat ou non-présentation : il sera demandé le paiement de l'intégralité du contrat.

Toutefois, le Prestataire remboursera les sommes déjà perçues en cas :

- de décès du Client, d'un ascendant ou descendant du Client et/ou ceux de son conjoint, ou partenaire lié par un PACS, d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, d'un gendre ou d'une belle-fille, sur présentation de justificatif,
- de maladie grave du Client, d'un ascendant ou descendant du Client et/ou ceux de son conjoint, ou partenaire lié par un PACS sur présentation de justificatifs médicaux.

*Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé du Client et la totalité de la réservation d'hébergement et prestations annexes restera due dans l'hypothèse où le nombre de pensionnaires serait inférieur à celui initialement convenu dans le contrat.*

**Il est expressément rappelé que ces modalités s'appliquent également à toute réservation tardive sans versement d'acompte préalable.**

## **4 – Tarifs**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur tels que mentionnés sur le devis établi par le Prestataire, lors de l'enregistrement de la réservation. Les prix sont exprimés TTC ( la

TVA n'est pas applicable). Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le devis, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la réservation, y compris les frais.

## **5 - Conditions de paiement (hors restauration)**

Le prix est payable comptant, déduction faite de l'acompte, le premier jour du séjour. Le prix est payable par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces. Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement anticipé. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

## **6 – Arrivée**

Le Prestataire livrera les lieux et les équipements conformes à la description et en bon état d'entretien et de fonctionnement.

L'état des lieux, du mobilier et le bon fonctionnement des équipements seront contrôlés dès l'entrée par le Client qui le cas échéant devra indiquer au Prestataire ses observations dans la journée.

Lors de son départ, le Client préviendra à l'avance le Prestataire des pertes, casses, détériorations survenues pendant la durée de la location. Le remplacement des objets cassés sera facturé au Client. Dans tous les cas, les dégâts que le Client pourrait occasionner seront entièrement à sa charge. Toutes les réparations à effectuer au cours de la location ne provenant pas d'un défaut de matériel cassé (interrupteur, sanitaire...) ou de l'usure normale seront facturées au Client. Celui-ci supportera sans indemnité d'aucune sorte, la totalité des réparations lui incombant, dont l'urgence apparaîtra au Prestataire, pendant ou après la location.

Le Client devra **attester d'une assurance responsabilité civile**. La location n'est consentie que pour un nombre de personnes correspondant aux possibilités normales de la literie en place (11 personnes). Si le nombre de Clients dépasse la capacité d'accueil, le Prestataire refusera les Clients supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du Client.

Les installations sanitaires ne peuvent être utilisées que par les personnes définies dans le contrat.

## **7 – Respect d'autrui**

Le Client s'engage à respecter les autres pensionnaires et notamment :

- à respecter la propreté des salles communes (cuisine, sanitaire, salon, salle à manger).
  
- **9 - Force majeure** Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. Dans cette hypothèse, le Prestataire remboursera au Client les sommes déjà versée par chèque bancaire ou virement bancaire dans le mois suivant la notification de l'événement de force majeur.

## **10 – Litiges**

**Pour les client professionnel et non-professionnel, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et les suites seront soumis au tribunal de Quimper.**

